



Répartition des parts d'un bien familial après un décès

Par **Freakowski**, le **21/01/2009** à **17:41**

Bonjour.

Je souhaite racheter la (les) part de ma mère(avec son accord) qui à l'usufruit de son appartement depuis le décès de mon père.

Elle a un autre enfant d'un précédent mariage.

Comment se répartissent les parts?

J'imagine être héritier de la part de mon père pour 1/4;

Un 1/4 pour ma part propre.

Un 1/4 pour mon demi-frère.

Et enfin 1/4 appartenant à ma mère.

Ce qui me ferai acheter 1/4 de la valeur à ma mère et 1/4 à mon demi-frère.

Est-ce exact et faut-il également tenir compte d'un taux d'usufruit?

Vous remerciant de votre réponse.

Cordialement.